

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 6 octobre 2026, à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes :

1. Lot numéro 6 637 519 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-205, pour l'immeuble situé aux **7755, rue Bombardier et 10301, avenue Colbert**, afin :
 - d'autoriser une enseigne au mur de 18,2 m², malgré l'article 286 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui n'autorise pas les enseignes au mur dans les zones industrielles;
 - d'autoriser une deuxième enseigne au sol de 6 m² et 5,5 mètres de hauteur, malgré l'article 287 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui autorise une seule enseigne au sol par bâtiment.
2. Lot numéro 1 111 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-320, pour l'immeuble situé au **6530, rue Azilda**, afin :
 - d'autoriser l'empiètement d'une habitation unifamiliale isolée, dans la marge latérale gauche, à une distance de 1,67 mètre de la ligne latérale gauche, et ce, malgré les articles 10 et la grille de spécifications de la zone H-320 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exigent une marge latérale minimale de 2,15 mètres.
3. Lots numéros 1 451 383, 1 005 118, 1 005 112 et 1 005 113, circonscription foncière de Montréal, zone C-501, pour l'immeuble situé aux **7101-7151, rue Jean-Talon**, afin :
 - d'autoriser une deuxième enseigne au sol en cour avant pour la façade donnant sur le boulevard Métropolitain, et ce, malgré l'article 282 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui autorise l'implantation d'une seule enseigne au sol pour chaque façade de bâtiment avec une entrée publique, donnant sur la rue, un stationnement ou un mail pour piéton pour un centre commercial.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant ces demandes, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 18 septembre 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement